

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 191

31 janvier 2011

SOMMAIRE

Aberdy S.A.	9144	Lapo S.A.	9129
Albatros Son Holding BV & Cie.	9127	Lecche SA	9132
Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.	9151	Levens Administration Office S.A.	9161
Alfinass S.A.	9145	L. Invest S.A.	9126
Amicale de la Pétanque Niederanven a.s.b.l.	9148	Lux Ice Emotion Asbl	9159
Apax Europe VII Investments Sàrl	9135	Marwil Luxembourg S.à r.l.	9168
Astral International Holding S.A.	9122	Moltech Invent S.A.	9163
Bluehouse SCI	9146	Morellia S.A.	9151
Burgan International Holding S.A.	9165	N4O	9131
Cartwright I S.à r.l.	9159	North Island Properties S.A.	9132
Casa-B Holding S.A.	9125	Nova Invest S.A.	9152
Consofi S.A.	9148	Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A.	9134
Curlyns S.A.	9141	Prickley Investments S.A.	9166
European Energy Development	9152	ProLogis Poland VI S.à r.l.	9127
Foxitec S.A.	9124	ProLogis Poland XVII S.à r.l.	9130
Foxitec S.A. SPF	9124	ProLogis Poland XX S.à r.l.	9122
Grupo Wal-Mart S.à r.l.	9142	Promo Consult S.à r.l.	9147
Gulf Atlantic France S.à r.l.	9158	Reed S.A.	9134
Habacker LogPark Site Seven S. à r.l.	9163	Robin One S.A.	9135
Habacker LogPark Site Six S. à r.l.	9168	Rosalia Maritim AG	9141
Hambleton Hall S.A.	9137	Sabotic S.C.I.	9143
Hess Holding S.A.	9126	Société de Promotion pour le Développe- ment des Activités de Services	9132
HIM (Habitats et Investissements Mobi- liers) Holding S.A.	9126	Société de Promotion pour le Développe- ment des Activités de Services S.P.F. S.A.	9132
Human Capital Group S.A.	9134	Tiara S.A.	9148
Idéal Jardin S.à r.l.	9146	Tradehold Limited, Luxembourg Branch	9124
Idéaltec	9142	Vauban Development S.A.	9141
Immobilière Lassner S.A.	9159	Via Appia Sàrl	9167
Jakel Entreprises S.à r.l.	9165		
J.C. Investment S.A.	9163		
Justar S.A.	9137		
Kar-Tess Holding	9135		

Astral International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 63.358.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 décembre 2010.

Résolution:

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010164455/19.

(100190128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

ProLogis Poland XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.436.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of November,
Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of ProLogis Poland X S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 76336,
by virtue of a proxy given on 29 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XX S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on November 9, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 378 of March 8, 2002 (the "Company");
- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;
- that ProLogis Poland X S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;
- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Poland X S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 76336,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XX S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 9 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 8 mars 2002 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Poland X S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (1.200.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53467. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165703/96.

(100191793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Tradehold Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.549.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration en date du 10 novembre 2010

1. M. Jacob Daniel Wiese, demeurant à 101 The Bantry, 36 Victoria Road, Bantry Bay 8001, Cape Town, Afrique du Sud, a été nommé en tant qu'administrateur de la personne morale de droit étranger dénommée Tradehold Limited, avec effet au 10 novembre 2010.

2. M. Timothy Andrew Vaughan, demeurant à 4 Clifton Road, Ilkley, Moor Garth, West Yorkshire, Angleterre, GB-LS29 8TT, a été nommé en tant qu'administrateur de la personne morale de droit étranger dénommée Tradehold Limited avec effet au 10 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010172757/18.

(100199429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

**Foxitec S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Foxitec S.A.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.276.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding Foxitec S.A. ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.276, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch en date du 16 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 144 du 22 mars 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2180 du 3 octobre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Frederik ROB, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Elodie STOFFEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Philippe DUCATÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans les journaux La Voix du Luxembourg et le Letzebuurger Journal en date des 14 et 29 octobre 2010.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en «FOXITEC S.A. SPF» et modification de l'article premier des statuts.

2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Modification des articles 3 et 9.

4. Divers

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 22.000 actions représentant l'intégralité du capital social, 4 actions sont représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 7 octobre 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «FOXITEC S.A. SPF» et de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «FOXITEC S.A. SPF».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding de sorte que l'article deux des statuts relatif à l'objet social aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 3 des statuts le paragraphe suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. ROB, E. STOFFEN, P. DUCATÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52606. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165520/73.

(100192150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Casa-B Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.545.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2010

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sarl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Alain Geurts, employé privé, avec adresse professionnelle 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. A&C Management Services Sàrl, ayant son siège social 65, rue des Romains à L-8041 Luxembourg est nommé nouveau Commissaire aux comptes. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010166166/22.

(100192440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

HIM (Habitats et Investissements Mobiliers) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 50.536.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'associé unique a pris la résolution suivante le 25 novembre 2010:

Extrait

L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme HIM (Habitats et Investissements Mobiliers) HOLDING S.A., société en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010166309/15.

(100192080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Hess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.332.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 novembre 2010

Est nommée administrateur supplémentaire, avec effet au 1^{er} juillet 2010, Dr. Eveline SAUPPER, avocate, demeurant à Hofstrasse 24, CH-8808 Pfäffikon, Suisse, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010.

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010166300/13.

(100192458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

L. Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.564.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 novembre 2010

Les actionnaires renouvellent le mandat du commissaire et des administrateurs pour une durée de six années, leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Commissaire:

PKF ABAX AUDIT, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142.867

Administrateurs:

- Romain Bontemps, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy
- Ronald Weber, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy
- Ralph Bourgnon, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 6 décembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010166377/19.

(100192467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Albatros Son Holding BV & Cie., Société en nom collectif.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 87.104.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 20 octobre 2010

4^{ème} Résolution

Sont réélus membres du conseil de gérance:

- Monsieur Gregorius Hendricus VAN CRANENBROEK RA, demeurant au 32, Bosch, NL-6021 AP Budel, Pays-Bas, Gérant;

- Monsieur Jan VERHULST, demeurant au 129, Venbergsmolen, NL-5612 DX Eindhoven, Pays-Bas, Gérant.

Leur mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide aussi de renouveler le mandat de la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/12/2010.

Pour Albatros Son Holding B.V. & Cie

Romain THILLENS

Référence de publication: 2010174231/22.

(100199420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

ProLogis Poland VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.114.

DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of November,

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis Poland XV S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 84238,

by virtue of a proxy given on 29 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland VI S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on July 26, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 800 of October 27, 1999 (the "Company") and the Company's articles of incorporation have been amended for the last time by notarial deed on October 4, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1674 on November 22, 2002;

- that the share capital of the Company is fixed at one million two hundred thousand Euros (EUR 1,200,000.-) represented by one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Poland XV S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Poland XV S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84238,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland VI S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 26 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 800 du 27 octobre 1999 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 4 octobre 2002 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1674 du 22 novembre 2002;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Poland XV S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (1.200.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.BECKER, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53463. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165699/101.

(100191636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Lapo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.535.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 novembre 2010.

Résolution:

L'assemblée décide de révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Gian Luca Ghini, avec effet immédiat.

En remplacement de Monsieur Gian Luca Ghini, l'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Andréa Carini, employé privé, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur et de président de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Desiderio Salvatore de sa fonction d'administrateur.

En remplacement de Monsieur Desiderio Salvatore, l'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Finazzi Cédric, employé privé, au 19-21, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010

L'assemblée prend acte de et accepte la démission de Monsieur Thill Vincent de sa fonction d'administrateur.

En remplacement de Monsieur Thill Vincent, l'assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Pupino Gregorio, employé privé, au 19-21, boulevard du Prince-Henri, L-1724 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31.12.2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010166390/33.

(100192445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

ProLogis Poland XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 84.433.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of ProLogis Poland XV S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, registered in the Commercial Register of Luxembourg under the number B 84238,

by virtue of a proxy given on 29 November 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that ProLogis Poland XVII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on November 9, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 378 of March 8, 2002 (the "Company");

- that the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up;

- that ProLogis Poland XV S.à r.l. prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 30 November 2010 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis Poland XV S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84238,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 novembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis Poland XVII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 9 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 378 du 8 mars 2002 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis Poland XV S.à r.l. précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 novembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 30 novembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (1.100,- €).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53466. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165702/97.

(100191639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

N40, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4289 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Quartier.

R.C.S. Luxembourg B 104.297.

Dépôt rectificatif en remplacement de la mention, enregistrée et déposée le 11.05.2010, sous le numéro L1000653765 concernant le bilan au 31.12.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010166460/11.

(100192359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

North Island Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 88.250.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 8.11.2010

Nach eingehender Beratung fasst die außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Frau Heike Gottschalk, geb. am 28.08.1969 in Trier, geschäftsansässig in 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, tritt zum 1. November 2010 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, den 08.11.2010.

Référence de publication: 2010166457/12.

(100192376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Lecche SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.790.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Carence tenue le 2 mars 2010

Quatrième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24.07.1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23.09.1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29.03.1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX SA., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LECICHE S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010166396/27.

(100192387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

**S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 15.683.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SOCIETE DE PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE SERVICES (S.P.D.A.S.)», ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 15.683, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen, en date du 19 janvier 1978, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 50 du 14 mars 1978, dont

les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1569 du 26 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Frederik ROB, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire Elodie STOFFEN, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

L'assemblée élit comme scrutateur Philippe DUCATÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Lëtzebuerger Journal et dans la Voix du Luxembourg en date des 14 et 29 octobre 2010.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en «Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services S.P.F. (S.P.D.A.S.)» et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

3. Modification des articles 5 et 30.

4. Divers.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 7.700 actions en circulation, une action est représentée à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 23 septembre 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services S.P.F. (S.P.D.A.S.)» et de modifier l'article premier des statuts comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Société de Promotion pour le Développement des Activités de Services S.P.F. (S.P.D.A.S.)»»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding de sorte que l'article 4 des statuts relatif à l'objet social aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article 5 des statuts le paragraphe suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. ROB, E. STOFFEN, P. DUCATÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52605. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165753/76.

(100192147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.415.

Nous vous informons du décès de M. Jerry Hilger, administrateur de la société, en date du 2 novembre 2010.

Pictet Global Selection Fund Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010166475/9.

(100192469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Human Capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 30.107.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} décembre 2010
et*

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de façon extraordinaire le 29 décembre 2010

3^{ème} résolution du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide de nommer en tant que Président du Conseil d'Administration, Madame Brigitte DENIS, administrateur, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Ce dernier assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Madame Brigitte DENIS, Monsieur Dominique RANSQUIN et Monsieur Philippe RICHELLE, ainsi que celui de Commissaire de la société H.R.T. REVISION S.A. pour une nouvelle période de un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour Human Capital Group S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010174257/23.

(100199415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Reed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 82.668.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 12.11.2010

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

1. Herr Michael Veit, geboren am 21.02.1969 in Köln und geschäftsansässig in 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig und Mitglied des Verwaltungsrates erhält Einzelzeichnungsberechtigung in jeder Hinsicht.

Référence de publication: 2010166510/11.

(100192372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Robin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 87.315.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 12.11.2010

Nach eingehender Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

1. Herr Michael Veit, geboren am 21.02.1969 in Köln und geschäftsansässig in 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig und Mitglied des Verwaltungsrates erhält Einzelzeichnungsberechtigung in jeder Hinsicht.

Référence de publication: 2010166520/11.

(100192373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Apax Europe VII Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.723.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 7 décembre 2010 que:

- Luxembourg Liquidation Services S.à r.l. a démissionné de sa fonction de liquidateur de la Société avec effet immédiat; et

- Luxembourg Liquidation Co II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, organisée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.600,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.000, a été nommée liquidateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010172575/19.

(100199419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Kar-Tess Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 18.031.

In the year two thousand and ten, on the first of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1) "BOVAL S.A.", incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

2) "CARLCAN HOLDING LIMITED", incorporated under the laws of Bahamas, with registered office at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, Bahamas,

3) "O&R Holdings Ltd.", incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

all represented by Ms Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, by virtue of three proxies hereto annexed.

The appeared parties are the shareholders of "KAR-TESS HOLDING", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 18031), incorporated by a notarial deed on December 17, 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 24 of 6 February 1981 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on October 22, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the share capital by an amount of THIRTEEN MILLION ONE HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND NINE HUNDRED Euros (13,117,900. EUR) so as to reduce it from its actual amount of

SIXTY-TWO MILLION NINE HUNDRED AND EIGHTY-FIVE THOUSAND Euros (62,985,000.- EUR) to FORTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND SIXTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED Euros (49,867,100.- EUR) by cancellation of one hundred and thirty-one thousand one hundred and seventy-nine (131,179) class A shares and attribution in kind to their shareholders consisting of shares of eight subsidiaries as follows:

- 2,922% of the shares of Sammy LLC, incorporated under the laws of Delaware
- 2,921% of the shares of Lucky 70 LLC, incorporated under the laws of Delaware
- 2,921% of the shares of Zoe 20 LLC, incorporated under the laws of Delaware
- 2,921% of the shares of Kooky LLC, incorporated under the laws of Delaware
- 2,921% of the shares of Utopia Business Company Ltd, incorporated under the laws of the BVI
- 2,921% of the shares of Harmonia Commercial S.A., incorporated under the laws of the BVI
- 2,921% of the shares of Ice Cold Holdings Limited, incorporated under the laws of Malta
- 2,921% of the shares of Red & White Holdings Limited, incorporated under the laws of Malta

of a total book value of THIRTEEN MILLION ONE HUNDRED AND SEVENTEEN THOUSAND NINE HUNDRED Euros (13,117,900.- EUR).

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to read as follows:

“The corporate capital is fixed at FORTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED AND SIXTY SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED Euros (49,867,100.-EUR) divided into four hundred and fifty-nine thousand seven hundred (459,700) class A shares and thirty-eight thousand nine hundred and seventyone (38,971) class B shares with a par value of one hundred Euros (100.-EUR) each.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) «BOVAL S.A.», société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

2) «CARLCAN HOLDING LIMITED», société du droit de Bahamas, ayant son siège social au Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, Bahamas,

3) «O&R Holdings Ltd.», Société de droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

toutes représentées par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois procurations ci-annexées.-

Les parties comparantes sont les associés de la Société à responsabilité limitée «KAR-TESS HOLDING», ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 18031), constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 6 février 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence de TREIZE MILLIONS CENT-DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS Euros (13.117.900.- EUR) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DEUX MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ-MILLE Euros (62.985.000.-EUR) à QUARANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CENT Euros (49.867.100.- EUR) par annulation de cent trente et un mille cent soixante-dix-neuf (131.179) parts sociales de Classe A et par attribution en nature à ses associés d'actions de huit filiales comme suit:

- 2,922% des actions de Sammy LLC, constituée d'après le droit du Delaware,
- 2,921% des actions de Lucky 70 LLC, constituée d'après le droit du Delaware,

- 2,921% des actions de Zoe 20LLC, constituée d'après le droit du Delaware,
 - 2,921% des actions de Kooky LLC, constituée d'après le droit du Delaware,
 - 2,921% des actions de Utopia Business Company Ltd, constituée d'après le droit des Iles Vierges Britanniques,
 - 2,921% des actions de Harmonia Commercial S.A., constituée d'après le droit des Iles Vierges Britanniques,
 - 2,921% des actions de Ice Cold Holdings Limited, constituée d'après le droit de Malte,
 - 2,921% des actions de Red & White Holdings Limited, constituée d'après le droit de Malte,
- d'une valeur comptable totale de TREIZE MILLIONS CENT DIX-SEPT MILLE NEUF CENTS Euros (13.117.900.- EUR).

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-neuf millions huit cent soixante-sept mille cent euros (49.867.100,- EUR) et est représenté par quatre cent cinquante-neuf mille sept cents (459.700) parts sociales de classe A et trente-huit mille neuf cent soixante et onze (38.971) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15319. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010165598/104.

(100191832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Hambleton Hall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 59.019.

—

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010171504/12.

(100198751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Justar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.328.

—

L'an deux mille dix, le neuf décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société établie à Panama, République de Panama, sous la dénomination de "JUSTAR CORP.", constituée sous la loi panaméenne en date du 11 octobre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Isabel DIAS, juriste, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'une euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée

et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation des résolutions prises à Panama par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 novembre 2010 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et d'approuver le bilan de clôture à Panama de la société établi au 31 octobre 2010.

2. Adoption de la dénomination «JUSTAR S.A.» et refonte totale des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise.

3. Confirmation du transfert, avec effet comptable au 31 octobre 2010, du siège effectif de la société à Luxembourg et adoption de la nationalité luxembourgeoise de la société.

4. Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité panaméenne, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité Panaméenne.

5. Révocation des mandats des administrateurs en place.

6. Nomination des nouveaux administrateurs.

7. Nomination du commissaire aux comptes.

8. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire confirme les résolutions prises à par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 novembre 2010 par lesquelles il a notamment été décidé de transférer le siège social de la société au Luxembourg et d'approuver le bilan de clôture à Panama de la société établi au 31 octobre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la dénomination "JUSTAR S.A." et de procéder à la refonte totale des statuts de la société en vue de leur adaptation à la loi luxembourgeoise, lesquels statuts auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "JUSTAR S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) divisé en cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 9 mai à 18.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social, après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé ce jour se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale des actionnaires sous régime légal luxembourgeois aura lieu le 9 mai 2011 à 18.00 heures.

3) Le notaire soussigné, sur base du bilan qui lui a été présenté, certifie que le capital social d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) a été entièrement souscrit et intégralement libéré à la date de la continuation de la société au Luxembourg.

4) L'assemblée générale adopte le rapport dressé le 7 décembre 2010 par la société Fiduciaire Everard & Klein Sàrl, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig Luxembourg, en vue du transfert de la société et qui contient les conclusions suivantes:

"Conclusion

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport des actifs et passifs transférés correspond au moins à la valeur nominale du capital social de € 50.000,00 représenté par 50.000 actions d'une valeur nominale de € 1,00 chacune."

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme le transfert, avec effet comptable au 31 octobre 2010, et confirme le transfert du siège effectif de la société à Luxembourg et le changement de la nationalité panaméenne en société de nationalité luxembourgeoise.

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve le bilan, situation patrimoniale d'ouverture de la société devenue luxembourgeoise, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la société établi à la date du 31 octobre 2010 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la société auparavant de nationalité panaméenne, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la société luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la société auparavant de nationalité Panaméenne.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Cinquième résolution

L'assemblée Générale procède à la révocation des mandats des administrateurs en place, et leur donne décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Septième résolution

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

Neuvième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2015.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2010. LAC/2010/55762. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165595/176.

(100192216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Rosalia Maritim AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 94.558.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 08.11.2010

Nach eingehender Beratung fasst die außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Frau Ulrike Holbach, verheiratete Alder, geboren am 02.05.1969 in Saarburg, geschäftsansässig in 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, tritt zum 1. November 2010 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

2. Frau Heike Gottschalk, geb. am 28.08.1969 in Trier, geschäftsansässig in 30, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig, tritt zum 1. November 2010 als Mitglied des Verwaltungsrates zurück.

Wasserbillig, den 08.11.2010.

Référence de publication: 2010166522/14.

(100192378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Curlyns S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 93.004.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire au siège social le 3 décembre 2010

6^{ème} Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et de Monsieur Romain THILLENS, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2016.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Nour-Eddin NIJAR et de nommer comme nouvel Administrateur, avec effet immédiat, Madame Cornélia METTLEN, employée privée, née le 29 janvier 1963 à Sankt Vith (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2016.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire de la société anonyme H.R.T. REVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2016.

Pour CURLYNS S.A.

FIDALUX S.A.

Agent Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010174240/26.

(100199401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Vauban Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 10, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 75.531.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 30 avril 2010, que

L'assemblée a décidé de nommer en remplacement du commissaire aux comptes sortant Eurocomptes SA (RCS Luxembourg B37263), ayant son siège établi à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg, la société VES MONDIAL ASSOCIATES LIMITED (immatriculée au Registre de Commerce de la République de Chypre sous le numéro HE 233734), avec siège social établi à Makariou III, 114, DINO BUILDING, 1st floor, P.C. 3506 Limassol (Chypre). Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.
 Pour extrait conforme
 Pour le Conseil d'Administration
 Signature

Référence de publication: 2010167218/20.

(100192165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Idéaltec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.256.

—
 EXTRAIT

L'associé unique a pris en date du 15 décembre 2010 les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Jean-Marc GUELF, employé privé, né à Messancy (Belgique), le 10 juillet 1973, domicilié B-6792 Aubange, 24, rue de la Grandville, de ses fonctions de gérant technique de la société au 1^{er} juin 2010.

2. Nomination de Monsieur Paul Jean Henri WETZ, gérant de sociétés, né à Ettelbruck, le 27 mai 1962, domicilié à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert aux fonctions de gérant unique de la société à dater du 1^{er} juin 2010.

3. La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique.

Il résulte de la cession de part sociale intervenue le 1^{er} juin 2010 que le capital de la société est désormais détenu comme suit:

Monsieur Paul Jean Henri WETZ, gérant de sociétés, né à Ettelbruck, le 27 mai 1962, domicilié à L-8133 Bridel, 23, rue Nicolas Goedert, 100 parts sociales (soit 100% du capital).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.
 Pour extrait sincère et conforme
 Paul Jean Henri WETZ

Référence de publication: 2010167178/24.

(100192221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Grupo Wal-Mart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXN 250.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.470.

—
 Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 10 décembre 2010, que les associés de la Société, Rhine American Holdings Coöperatie B.A. et Alphen Shares LLC ont transféré chacune les parts qu'elles détenaient dans la Société:

- Rhine American Holdings Coöperatie B.A. a transféré les 249,999 parts qu'elle détenait à Wal-Mart Stores, Inc., a corporation constituée et régie selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 702 SW, 8th Street, Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 0732109;

- Alphen Shares LLC, a transféré la part quelle détenait à Bipco Holding LLC, une limited liability company, constituée et régie selon les lois de l'état de Delaware, ayant son siège social à l'adresse suivante: 702 SW, 8th Street, Bentonville, Arkansas, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Registered with the Office of the Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4868012.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Wal-Mart Stores, Inc.,	249,999 parts
Bipco Holding LLC,	1 part

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Grupo Wal-Mart S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010172154/27.

(100199351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Sabotic S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 23, rue de Montpellier.

R.C.S. Luxembourg E 370.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nedzad Sabotic, cuisinier, né à Dobrodole (Yougoslavie), le 2 janvier 1972, demeurant à L-4213 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Liège, associé et gérant de la société ci-après désignée.

2.- Madame Ajsa Mujevic, sans état, né à Rozaje (Yougoslavie), le 2 août 1973, demeurant à L-4213 Esch-sur-Alzette, 4, rue de Liège, associée de la société ci-après désignée.

3.- Monsieur Resad Sabotic, installateur, né à Ivangrad (Yougoslavie), le 10 janvier 1969, demeurant à L-3850 Schifflange, 83, avenue de la Libération, associé et gérant de la société ci-après désignée.

4.- Madame Almera Durovic, sans état, née à Bijelo Polje (Yougoslavie), le 8 mars 1975, demeurant à L-3850 Schifflange, 83, avenue de la Libération, associée de la société ci-après désignée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière "Sabotic S.C.I." avec siège social à L-4249 Esch-sur-Alzette, 23, rue de Montpellier, (matricule 20047001308) a été constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} juin 2004, publié au Mémorial C numéro 821 du 11 août 2004, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro E 370.

- Que le capital social de ladite société est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500.-), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune entièrement libérées.

- Que les comparants sont détenteurs de l'intégralité des parts sociales et ont décidé de dissoudre et de liquider ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Que les comparants déclarent que ladite société ne possède plus actuellement aucun immeuble.

- Que partant, ils prononcent la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Qu'ils déclarent avoir réglé tout le passif de la société et transféré tous les actifs à leur profit.

Qu'ils se trouvent donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle, et régleront également les frais des présentes.

Qu'en conséquence, la liquidation de la société est achevée et celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société pour l'exercice de leur mandat.

- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-3850 Schifflange, 83, avenue de la Libération.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Sabotic, A. Mujevic, R. Sabotic, A. Durovic, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166534/48.

(100192038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Aberdy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.967.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le six décembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse "Raspor Holding & Finanz AG", établie et ayant son siège social à CH-8026 Zurich, Wengistrasse 7, (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du canton de Zug sous le numéro CH-020.3.921.155-6,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "ABERDY S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61967, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 150 du 12 mars 1998;

2) Que le capital social est fixé à quarante mille dollars US (40.000.- USD), représenté par quatre cents (400) actions nominatives d'une valeur nominale de cent dollars US (100.- USD) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 30 novembre 2010;

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée au 30/11/10 et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Le montant du capital social est évalué approximativement à 29.802,90 EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparant, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55351. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166076/53.

(100191865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Alfinass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 42.474.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "ALFINASS S.A.", en liquidation, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42474, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 135 du 29 mars 1993,

et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John WEBER, expert fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HILGER, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure;
3. Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée;
4. Conservation des livres et documents de la Société;
5. Clôture de la liquidation;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur, à savoir la société "FIDU-CONCEPT SARL", une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 38136, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le susdit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et autres documents de la Société resteront déposés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société et donne mandat au liquidateur pour prendre toutes les mesures appropriées en relation avec les opérations post-clôture et notamment le paiement des frais et la distribution du boni de liquidation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WEBER, G. LANNERS, L. HILGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55355. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166083/77.

(100191901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Idéal Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3321 Berchem, 1, rue du Coin.

R.C.S. Luxembourg B 57.721.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171228/10.

(100198305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Bluehouse SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2410 Strassen, 23A, rue de Reckenthal.

R.C.S. Luxembourg E 3.919.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le trois décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Mehdi NOGHANI, IT Consultant, né à Mashad (Iran), le 31 octobre 1958, demeurant à L-1513 Luxembourg, 29, boulevard Prince Félix,

ici représenté par Monsieur Alberto Paulo ABREU FERREIRA, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Monsieur Alberto Paulo ABREU FERREIRA, maître-coiffeur, né Canelas/Vila Nova de Gaia (Portugal), le 28 décembre 1969, demeurant à L-1481 Luxembourg, 15, rue Eecherschmelz.

3) Monsieur Masoud Matthew NOGHANI, IT Consultant, né à Kashmar (Iran), le 20 décembre 1952, demeurant à N20 9QT Londres, 3, Delroy Court, Franklin Close (Royaume-Uni),

ici représenté par Monsieur Alberto Paulo ABREU FERREIRA, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société civile "BLUEHOUSE SCI", établie et ayant son siège social à L-2410 Strassen, 23a, rue Reckenthal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 3919, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1743 du 15 juillet 2008;

b) Que le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), représenté par cent cinquante (150) parts d'intérêts sans désignation de valeur nominale;

c) Que les comparants, en tant que seuls et uniques sociétaires de la Société (les "Sociétaires"), prononcent la dissolution de la Société et sa mise en liquidation;

d) Que les Sociétaires déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que les Sociétaires, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

f) Que les Sociétaires sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de leur participation dans la Société.

g) Que les Sociétaires déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés.

Ils constatent que la Société a définitivement cessé d'exister.

h) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandats.

i) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de huit cent cinquante euros et les comparants, en tant que Sociétaires, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. P. ABREU FERREIRA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166135/59.

(100191844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Promo Consult S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 22, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 115.418.

Extrait de la décision de l'associé unique du 10 décembre 2010

Première résolution:

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Marie-Anne Schmit de son poste de gérante.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente Monsieur Philippe Jentgen, promoteur immobilier, né à Luxembourg, le 22 janvier 1979, demeurant à L-2431 Luxembourg, 15, rue de Rochefort, est nommé en tant que gérant unique de la société.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Fait et passé à Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010167203/16.

(100192156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Tiara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.723.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 11 novembre 2010, que

1. L'assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes VES MONDIAL ASSOCIATES LIMITED (immatriculée au Registre de Commerce de la République de Chypre sous le numéro HE 233734), avec siège social établi à Makariou III, 114, DINO BUILDING, 1st floor, P.C. 3506 Limassol (Chypre) et a nommé comme réviseur d'entreprise la société anonyme DELOITTE S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895 et ayant pour siège social le 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

2. L'assemblée a pris connaissance et a accepté la démission de Madame Sabina Mendelejeva, directeur financier, née le 03 mars 1967 à Bakou en Azerbaïdjan, demeurant au no. 18/20 c. Mamedquluzade dön, AZ-1009 Bakou (Azerbaïdjan).

3. L'assemblée a décidé de réduire le nombre des membres du Conseil d'administration de 4 (quatre) à 3 (trois).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2010167217/24.

(100192166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Consofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 69.053.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010171446/9.

(100198830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Amicale de la Pétanque Niederanven a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Niederanven,
R.C.S. Luxembourg F 8.564.

—
STATUTS

Les soussignés:

BRAUN Claude	54, rue Wiltheim	L-6962 Senningen
Employé, nationalité luxembourgeoise		
BREYER Léon	63, rue Wiltheim	L-6962 Senningen
Retraité, nationalité luxembourgeoise		
BIWER Léon	32, rue de la Montagne	L-6962 Senningen
Technicien, nationalité luxembourgeoise		
DON Raymond	18, rue Lankert	L-3327 Crauthem
Retraité, nationalité luxembourgeoise		
HOFFMANN Guillaume	65, rue Wiltheim	L-6962 Senningen
Ouvrier communal, nationalité luxembourgeoise		
JARBOT Jean-Claude	62, rue d'Iltzig	L-5231 Sandweiler
Retraité, nationalité luxembourgeoise		
KESS Paul	36, rue de la Montagne	L-6962 Senningen
Retraité, nationalité luxembourgeoise		
KRIER Paul	72, rue du Golf	L-1638 Sennigerberg

Retraité, nationalité luxembourgeoise KUTTEN Pierre	11, Op de Wolecken	L- 6946 Niederanven
Employé, nationalité luxembourgeoise MARX Pierre	71, rue de Remich	L-5330 Moutfort
Retraité, nationalité luxembourgeoise NEY Robert	11, Aepplwée	L-6981 Rameldange
Retraité, nationalité luxembourgeoise PIERRET Gaston	61, rue des Prés	L-5316 Contern
Retraité, nationalité luxembourgeoise RONCK Gust	24, rue de Grünewald	L-1646 Sennigerberg
Retraité, nationalité luxembourgeoise TOCK Jean-Paul	81, Esplanade de la Moselle	L-6637 Wasserbillig
Retraité, nationalité luxembourgeoise		

ont convenu de créer entre eux une association régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

BRAUN Claude / BREYER Léon / BIWER Léon / DON Raymond / HOFFMANN Guillaume / JARBOT Jean-Claude / KESS Paul / KRIER Paul / KUTTEN Pierre / MARX Pierre / NEY Robert / PIERRET Gaston / RONCK Gust / TOCK Jean-Paul

I. Nom, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association porte la dénomination «Amicale de la Pétanque Niederanven a.s.b.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social se situe à Niederanven.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

II. Objets en vue desquels l'association est créée

Art. 4. Objets de l'association. L'association a pour but de diffuser le jeu de la pétanque notamment par des rencontres amicales régulières, l'organisation de tournois entre les membres du club ou d'autres associations. Elle est ouverte à toutes activités quelconques en relation avec la pétanque. Elle peut s'affilier à une fédération nationale. La décision d'adhésion est prise par l'assemblée générale.

III. Membres

Art. 5. Modalités d'adhésion des membres. L'adhésion d'un nouveau membre est soumise à l'approbation du conseil d'administration. La liste des membres est tenue à jour par le conseil d'administration.

Art. 6. Démission d'un membre. La sortie d'un membre a lieu par démission ou par décès.

Est également réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas la cotisation annuelle. L'exclusion de plein droit a lieu après le 3^e mois de l'échéance de la cotisation. L'échéance est fixée au 1^{er} janvier de chaque année.

Art. 7. Exclusion d'un membre. Un membre peut également être exclu de l'association si d'une manière quelconque il a porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées, le membre dont l'exclusion est envisagée, est exclu des activités de l'association. Avant toute décision du conseil d'administration, puis de l'assemblée générale, le membre concerné doit être informé de la mesure envisagée à son encontre et des motifs la justifiant et avoir eu, s'il en exprime le souhait, l'occasion de s'expliquer.

Le membre exclu n'a pas droit au remboursement des cotisations versées.

IV. L'assemblée Générale

Art. 8. Définition. L'assemblée générale est la plus haute instance de l'association. Elle se compose de tous les membres. Chaque membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre.

L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou, à défaut, par le vice-président ou, par défaut, par le plus âgé des membres du conseil qui y consent.

Art. 9. Modalités des convocations à l'assemblée générale. L'assemblée générale doit être convoquée par le Président du Conseil d'administration au moins une fois par an ou si un cinquième des membres en fait la demande. La convocation doit être adressée aux membres au moins 7 jours avant la date de l'assemblée générale.

L'ordre du jour de l'assemblée générale doit être joint à la convocation. Toute proposition, signée d'un nombre égal au vingtième des membres de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 10. Points à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les points suivants:

- 1) Modification des statuts
- 2) Nomination et révocation des administrateurs
- 3) Approbation du budget et des comptes et fixation des cotisations
- 4) Dissolution de l'association
- 5) Exclusion d'un membre
- 6) Détermination des modes de liquidation
- 7) Nomination des réviseurs de compte

Les résolutions sub. 2, 3, 6 et 7 sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions sub. 1, 4 et 5 exigent une majorité de deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Art. 11. Mode de règlement des comptes. Les comptes de l'association sont vérifiés annuellement par au moins 2 réviseurs de caisse, nommés pour une durée de 3 ans par l'assemblée générale à la majorité simple des voix des membres présents et représentés. Leur mandat est renouvelable. Le réviseur ne peut être membre du conseil d'administration.

Art. 12. Dissolution de l'association. L'assemblée générale ne pourra délibérer valablement sur la dissolution de l'association que si les deux tiers des membres sont présents.

Si la première assemblée ne réunit pas les deux tiers des membres, une deuxième assemblée devra être convoquée. Cette dernière pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. La décision doit être prise à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. La décision sera ensuite soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 13. Emploi du patrimoine de l'association en cas de dissolution. L'assemblée générale qui prononce la dissolution déterminera l'affectation des biens et à défaut de l'assemblée générale de statuer sur ce point, les liquidateurs donneront aux biens une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Les résolutions de l'assemblée générale et les décisions en justice relatives à la dissolution de l'association, aux conditions de la liquidation et à la désignation des liquidateurs doivent être publiées par extraits aux annexes du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Conseil d'administration

Art. 14. Nomination des membres du conseil d'administration. Les administrateurs sont nommés à la majorité des voix des membres présents ou représentés à l'assemblée générale. Le conseil d'administration doit être composé de 5 administrateurs au moins et de 13 au maximum.

Art. 15. Durée du mandat des administrateurs. Les membres du conseil d'administration sont élus pour une durée de 4 ans. La moitié des mandats est renouvelée tous les 2 ans. Les membres sortants sont tirés au sort, leur réélection étant possible. Le président fait partie de la deuxième série de réélections.

Les candidatures pour les élections du conseil d'administration sont à adresser par écrit au président ou au vice-président avant le début de l'assemblée générale.

Art. 16. Composition du conseil d'administration. Le conseil d'administration désigne entre ses membres un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 17. Remplacement d'un administrateur démissionnaire / sortant. Les administrateurs démissionnaires / sortants sont remplacés provisoirement en attendant les élections complémentaires de la prochaine assemblée générale. Le nouvel administrateur est nommé par le conseil d'administration soit sur candidature soit sur proposition d'un des membres siégeant au Conseil d'administration.

L'administrateur, nommé en remplacement d'un membre sortant, terminera la durée des fonctions de son prédécesseur.

Art. 18. Exercice de la gestion. L'exercice commence le 1^{er} janvier de chaque année et les comptes sont arrêtés au 31 décembre.

Sur invitation du président, du vice-président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. Il agit de façon collégiale. Les administrateurs décident suivant les règles ordinaires des assemblées délibérantes, à savoir:

- Tous les membres doivent être convoqués,
- La présence de la majorité des membres est requise pour pouvoir délibérer,
- Les décisions se prennent à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Art. 19. Pouvoirs et obligations. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et rend annuellement compte de sa gestion à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration représente l'association vis-à-vis des tiers et l'engage par la signature conjointe du président ainsi que d'un autre membre du comité d'administration.

Le conseil d'administration peut compléter les présents statuts par un règlement interne qui ne pourra être contraire aux statuts.

VI. Dispositions diverses

Art. 20. Cotisations annuelles. Le montant maximum de la cotisation annuelle ne peut dépasser la somme de 50 Euros.

Art. 21. Disposition finale. Les présents statuts sont régis par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Référence de publication: 2010167137/135.

(100191574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.612.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2010171809/14.

(100198996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Morellia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.209.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le six décembre;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit suisse "Londamar AG", établie et ayant son siège social à CH-6300 Zug, Gartenstrasse 2, (Suisse), inscrite au Registre du Commerce du canton de Zug sous le numéro CH-170.3.008.562-3,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "MORELLIA S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77209, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 24 du 13 janvier 2001;

2) Que le capital social est fixé à trois cent trente mille Euros (330.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, agissant comme actionnaire unique (l'Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 30 novembre 2010;

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée au 30/11/10 et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 25 B, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trente-cinq euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparant, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166442/52.

(100191854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

E.E.D. S.A., European Energy Development, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 99.116.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010171479/9.

(100198778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Nova Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 109.032.

L'an deux mille dix, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «NOVA INVEST S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 109032, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1122 du 29 octobre 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 15 mars 2010 (ci-après: «la Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo Liotino, directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raul Marques, fondé de pouvoir, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile Angeletti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'actionnaire unique présent ou représenté, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation des comptes intérimaires de clôture au 31 octobre 2010.

2. Adoption de la nationalité italienne de la Société et transfert du siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à Milan (Italie), décision à prendre à l'unanimité des actionnaires, conformément à l'article 671 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

3. Fixation de la nouvelle adresse du siège social de la Société au Viale Tunisia 43, Milano, Italie et adoption par la Société de la nationalité italienne, sous réserve de l'acceptation du transfert de siège par les autorités compétentes en Italie.

4. Acceptation de la démission avec décharge des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

5. Décision de conférer à Monsieur Enzo Liotino, tous les pouvoirs pour exécuter les obligations légales de la Société restant à être faites à Luxembourg et pour faire opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription au Registre des Sociétés à Milan (Italie).

6. Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée (S.r.l.) et modification subséquente de la dénomination de la société en «NOVA INDUSTRIAL S.r.l.».

7. Nomination d'un administrateur unique Monsieur Giuseppe PAPPOLLA.

8. Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la législation Italienne et aux dispositions reprises dans les points précédents du présent ordre du jour.

9. Décision d'autoriser Monsieur Giuseppe PAPPOLLA pour représenter dorénavant la Société devant toutes Les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'approuver les comptes intérimaires de clôture au 31 octobre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg en Italie et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969.

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le siège social de la société au Viale Tunisia 43, Milan.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et de leur donner pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transformer la forme de la société anonyme en celle d'une société à responsabilité limitée.

Les mille (1.000) actions existantes, détenues pour la totalité par Compagnia Fiduciaria Nazionale S.p.A. société ayant son siège social à Gall. De Cristoforis 3, I-20122 Milan sont échangées contre mille (1.000) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «NOVA INDUSTRIAL S.r.l.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une redéfinition du terme de la durée de la société pour le donner dorénavant un terme déterminé.

L'assemblée décide par conséquent que le terme de la société est à partir de ce jour fixé au 30 juin 2060.

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social de la société qui sera désormais le 30 juin.

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs généralement quelconques à Monsieur Enzo Liotino, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à l'effet d'exécuter toutes les obligations fiscales et légales de la société devant être exécutées dans le cadre des présentes résolutions et de parvenir à la radiation de l'inscription de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sur base d'un certificat d'inscription requis au Registre des Entreprises (Registro delle Imprese) à Milan (Italie) et des actes y afférents et de faire toutes démarches, réquisitions, déclarations et délégations y relatives.

Neuvième résolution

Afin de refléter tous les changements intervenus ci-avant, l'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société nouvellement dénommée «NOVA INDUSTRIAL S.r.l.» pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

Nouvelle version des statuts en langue italienne

«STATUTO»

Art. 1. Denominazione.

1. E' costituita una società a responsabilità limitata denominata NOVA INDUSTRIAL S.R.L.

Art. 2. Oggetto.

1. La società ha per oggetto: L'ASSUNZIONE DI PARTECIPAZIONI IN SOCIETA' DI OGNI TIPO. In subordine la società può altresì svolgere attività aventi ad oggetto LA VENDITA, ANCHE FRAZIONATA, LA LOCAZIONE, LA SUBLOCAZIONE, LA COSTRUZIONE, LA RICOSTRUZIONE ED IL RESTAURO, ANCHE IN ECONOMIA E PER APPALTO, DI IMMOBILI E DI OPERE EDILIZIE IN GENERE COMPRESA, LA GESTIONE AD OGNI TITOLO E CAUSA DEGLI IMMOBILI SOCIALI O DI TERZI.

2. La società può inoltre compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, mobiliari e immobiliari ritenute necessarie o utili per il conseguimento dell'oggetto sociale, prestare fidejussioni e garanzie reali o personali, anche a favore di terzi, e assumere partecipazioni e interessenze in altre società o imprese, purché tali operazioni non siano svolte nei confronti del pubblico né in via prevalente, nel rispetto delle inderogabili norme di legge.

3. Sono comunque escluse dall'oggetto sociale le attività riservate agli intermediari finanziari, quelle riservate alle società di intermediazione mobiliare e quelle di mediazione, le attività professionali protette e comunque tutte le attività che per legge sono riservate a soggetti muniti di particolari requisiti non posseduti dalla società.

Art. 3. Sede.

1. La sede della società è in Milano.

2. Il trasferimento della sede all'interno del Comune non comporta modifica dell'atto costitutivo.

Art. 4. Durata.

1. La durata della società è fissata fino al 30 giugno 2060.

Art. 5. Capitale sociale.

1. Il capitale sociale è di € 100.000,00.=, diviso in quote ai sensi di legge e può essere aumentato anche mediante conferimenti di beni in natura, di crediti o di qualsiasi altro elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica, compresa la sottoscrizione di una polizza di assicurazione o di una fideiussione bancaria avente le caratteristiche di cui all'art. 2464 c.c.

Art. 6. Apporti e finanziamenti dei soci.

1. La società può acquisire dai soci, previo consenso individuale degli stessi, versamenti in conto capitale o a fondo perduto senza obbligo di rimborso, ovvero stipulare con i soci, sulla base di trattative personalizzate,

finanziamenti con obbligo di rimborso, che si presumono infruttiferi salva diversa determinazione risultante da atto scritto. Il tutto nei limiti e con le modalità previste dalla vigente normativa.

Art. 7. Titoli di debito.

1. La società può emettere titoli di debito nel rispetto delle vigenti norme di legge in materia.

2. La decisione relativa all'emissione di titoli di debito è riservata alla competenza esclusiva dei soci.

3. La decisione dei soci, che dovrà essere assunta con il voto favorevole dei soci che rappresentino più della metà del capitale sociale, deve prevedere le condizioni di emissione, i limiti, le modalità di circolazione e le modalità di rimborso.

Art. 8. Trasferimento della partecipazione sociale per atto tra vivi.

1. In caso di trasferimento delle quote, o di parte di esse, per atto tra vivi a titolo oneroso, è riservato a favore degli altri soci il diritto di prelazione.

2. Ai fini dell'esercizio della prelazione, il socio che intende trasferire la propria quota sociale o parte di essa, deve darne comunicazione a tutti gli altri soci e a ciascun amministratore mediante lettera raccomandata indicando il nominativo dell'acquirente, il prezzo e tutte le altre condizioni della cessione. La comunicazione vale come proposta contrattuale di cessione nei confronti dei soci, i quali possono determinare la conclusione del contratto comunicando al proponente la loro accettazione entro sessanta giorni dall'invio della proposta.

3. In caso di esercizio del diritto di prelazione da parte di più soci, questi si dividono la quota offerta in vendita in modo che tra essi rimanga inalterato il rapporto di partecipazione al capitale sociale, salvo diverso accordo tra loro.

4. La rinuncia al diritto di prelazione, espressa o presunta nel caso di mancata risposta nel termine di sessanta giorni dall'invio della comunicazione, consente al socio di cedere liberamente la sua quota esclusivamente alla persona e alle condizioni indicate nella comunicazione. Il trasferimento deve comunque avvenire entro i trenta giorni successivi alla rinuncia al diritto di prelazione.

5. Il diritto di prelazione non spetta qualora il trasferimento della quota sociale o di parte di essa sia posto in essere dal socio nei confronti del proprio coniuge oppure di ascendenti o discendenti in linea retta, o tra società controllate e controllanti, o soggette al medesimo controllo, e tra fiduciante e fiduciario.

6. La società non può prendere nota nei propri libri di alcun trasferimento di quote se non viene data prova del pieno rispetto delle condizioni sopra precisate.

Art. 9. Trasferimento della partecipazione sociale per causa di morte.

1. Le partecipazioni sociali sono liberamente trasferibili per causa di morte.

2. In caso di trasferimento della partecipazione sociale a causa di morte ad una pluralità di soggetti, la partecipazione stessa si suddividerà automaticamente tra gli stessi in proporzione alla propria quota di acquisto per causa di morte. In tal caso il risultato della suddivisione sarà arrotondato al secondo decimale in base alle regole di cui all'art. 5 del Regolamento (CE) n. 1103/97 del 17 giugno 1997.

Art. 10. Recesso.

1. Hanno diritto di recedere i soci che non hanno concorso all'approvazione delle decisioni riguardanti:

- a) la modifica dell'oggetto o del tipo di società;
- b) la modifica della denominazione sociale della società;
- c) la fusione e la scissione della società;
- d) la revoca dello stato di liquidazione;
- e) il trasferimento della sede della società all'estero;
- f) il compimento di operazioni che comportino una sostanziale modifica dell'oggetto della società;
- g) l'aumento del capitale sociale mediante nuovi conferimenti dei soci o dei terzi;
- h) la riduzione del capitale sociale per motivi diversi dalla compensazione delle perdite;
- i) la eliminazione di una o più cause di recesso previste dal presente statuto;
- j) gli altri casi previsti dalla legge.

2. Il diritto di recesso deve essere esercitato mediante lettera raccomandata spedita alla società entro quindici giorni dall'iscrizione nel registro delle imprese della decisione che lo legittima, con l'indicazione delle generalità del socio recedente e del suo domicilio per le comunicazioni inerenti al procedimento; se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione, esso può essere esercitato entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio. Sono salvi i diversi termini previsti da speciali disposizioni di legge.

3. Il diritto di recesso può essere esercitato solo con riferimento all'intera quota posseduta dal socio recedente.

4. L'organo amministrativo, ricevuta la dichiarazione di recesso, la comunica a mezzo di raccomandata con avviso di ricevimento agli altri soci, invitandoli a trovare, nel termine di trenta giorni dal ricevimento della comunicazione, un accordo per la determinazione del valore di rimborso del socio receduto e per l'attuazione del rimborso mediante acquisto della quota del recedente da parte degli altri soci proporzionalmente alle loro partecipazioni, o da parte di un terzo. Qualora tutti gli altri soci si accordino, l'acquisto può avvenire anche per quote non proporzionali, o in favore solo di alcuni dei soci.

5. La cessione della quota del socio receduto agli altri soci, ovvero al terzo concordemente individuato dai medesimi, potrà essere effettuata dal legale rappresentante della società, con facoltà di contrarre con sé medesimo, ove rivesta anche la qualità di acquirente, dovendo questo ritenersi investito, in forza del presente atto, del relativo potere rappresentativo nei confronti del socio receduto.

6. Il rimborso della partecipazione per cui è stato esercitato il diritto di recesso deve essere eseguito entro centottanta giorni dalla comunicazione del medesimo fatta alla società.

7. L'organo amministrativo, non appena pervenga a conoscenza del valore di rimborso, determinato d'accordo tra le parti, o, in caso di disaccordo, tramite relazione giurata di un esperto nominato dal tribunale, qualora non risulti documentato il raggiungimento di un accordo tra i soci per l'attuazione del rimborso mediante acquisto della quota del recedente, effettua il rimborso utilizzando riserve disponibili, o in mancanza convoca l'assemblea per deliberare la corrispondente riduzione del capitale in conformità all'art. 2482 c.c., e qualora sulla base di esso non risulti possibile il rimborso della partecipazione del socio receduto, la società viene posta in liquidazione.

8. Il socio recedente, una volta che la dichiarazione di recesso sia stata comunicata alla società, non può revocare la dichiarazione se non con il consenso della società medesima.

Art. 11. Decisioni dei soci.

1. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, nonché sugli argomenti sottoposti alla loro approvazione da uno o più amministratori o da tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale.

2. Le decisioni dei soci devono essere adottate mediante deliberazione assembleare, ovvero mediante consultazione scritta, quando la legge lo consente.

3. In caso di consultazione scritta, la comunicazione alla società del consenso dei soci alla decisione, può avvenire anche a mezzo fax o posta elettronica.

4. Le decisioni non assembleari sono prese con il voto favorevole dei soci che rappresentano più della metà del capitale sociale.

Art. 12. Assemblea.

1. L'assemblea potrà essere convocata anche fuori dalla sede sociale, purché in territorio italiano.

2. L'assemblea è convocata dall'organo amministrativo mediante lettera raccomandata spedita a tutti i soci almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza, al domicilio risultante dal libro dei soci. In alternativa alla raccomandata postale sono ammessi la raccomandata "a mano", nonché il telefax o il messaggio di posta elettronica, inviati ai soci almeno tre giorni prima dell'adunanza, rispettivamente al numero di fax o all'indirizzo di posta elettronica notificati alla società ed annotati nel libro soci.

3. Le assemblee sono tuttavia valide anche in mancanza di convocazione, ricorrendo tutti i presupposti previsti dalla legge.

4. L'assemblea deve essere convocata almeno una volta all'anno per l'approvazione del bilancio, entro il termine di centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. L'approvazione del bilancio può avvenire entro centottanta giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale quando ricorrono le condizioni di legge.

5. L'assemblea è inoltre convocata quando l'organo amministrativo lo ritenga opportuno o quando ne sia fatta richiesta dai soci ai sensi di legge e del presente statuto.

6. I soci possono farsi rappresentare in assemblea da altra persona mediante delega scritta che dovrà essere conservata dalla società.

7. Ogni socio ha diritto di voto in assemblea in misura proporzionale alla sua partecipazione.

8. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o in mancanza dalla persona eletta con il voto della maggioranza dei presenti. L'assemblea nomina un segretario, anche non socio, che redige il verbale, sottoscritto dallo stesso e dal presidente. Nei casi previsti dalla legge e quando l'organo amministrativo lo ritiene opportuno il verbale viene redatto da un notaio scelto dallo stesso organo amministrativo.

9. L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza in proprio o per delega di tanti soci che rappresentano la maggioranza del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta. Qualora non si raggiunga il quorum costitutivo l'assemblea si potrà riunire in seconda convocazione, che non si potrà tenere nello stesso giorno della prima. In seconda convocazione l'assemblea è regolarmente costituita con la presenza in proprio o per delega di almeno un terzo del capitale sociale e delibera a maggioranza assoluta dei presenti.

10. Nei casi previsti dai numeri 4) e 5) dell'art. 2479 c.c. è necessario anche in seconda convocazione il voto favorevole dei soci che rappresentano più della metà del capitale sociale.

Art. 13. Consultazione scritta.

1. Nel caso in cui la decisione sia adottata mediante consultazione scritta, il testo scritto della stessa, dal quale risulti con chiarezza il relativo argomento, è predisposto da uno o più amministratori o da tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale. Esso viene sottoposto, a ciascun socio, con comunicazione secondo le seguenti modalità:

- lettera raccomandata o telegramma spediti ai soci, nel domicilio risultante dal libro dei soci;
- telefax o messaggio di posta elettronica inviati ai soci rispettivamente al numero di fax o all'indirizzo di posta elettronica notificato alla società ed annotato nel libro soci.

2. Sarà del pari considerata effettuata la comunicazione ove il testo della decisione sia datato e sottoscritto per presa visione dal socio interpellato.

3. Il socio interpellato, se lo ritiene, presta il suo consenso sul testo predisposto o altrimenti approvandolo per iscritto.

4. La decisione si perfeziona validamente quando tutti i soci siano stati interpellati e almeno la maggioranza prescritta abbia espresso e comunicato alla società il proprio consenso alla decisione proposta.

Art. 14. Amministrazione.

1. La società è amministrata da un amministratore unico o da un consiglio di amministrazione composto da un numero di componenti variabile da due a sette.

2. La determinazione del numero dei componenti l'eventuale consiglio di amministrazione è stabilita dall'assemblea che provvede alla nomina e in sede di costituzione nell'atto costitutivo.

3. L'organo amministrativo resta in carica a tempo indeterminato, salvo che l'assemblea non stabilisca un termine. In caso di nomina a tempo indeterminato, la revoca, anche di singoli amministratori, è consentita in ogni tempo e senza necessità di motivazione.

4. Gli amministratori possono essere anche non soci e sono rieleggibili.

5. L'organo amministrativo, sia esso rappresentato dall'amministratore unico o dal consiglio di amministrazione, è investito dei più ampi poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione e ha quindi la facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione e il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge riserva in modo tassativo all'assemblea.

6. L'organo amministrativo ha pure facoltà di nominare procuratori per determinati atti o categorie di atti, nonché direttori anche generali.

7. Il consiglio di amministrazione è regolato dalle seguenti norme:

a) il consiglio, qualora non vi abbia provveduto l'assemblea, elegge tra i suoi componenti il presidente e, se del caso, un vice presidente, che eserciterà le funzioni del primo in caso di sua assenza o impedimento; nomina un segretario anche estraneo al consiglio e può altresì nominare uno o più consiglieri delegati determinandone i poteri, fatte salve le limitazioni stabilite dalla legge;

b) se nel corso dell'esercizio viene meno la maggioranza degli amministratori eletti dall'assemblea, quelli rimasti in carica devono convocare senza indugio l'assemblea perché provveda alla sostituzione dei mancanti;

c) il consiglio si raduna sia nella sede sociale sia altrove, purché in territorio italiano, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta domanda scritta da almeno due dei suoi componenti;

d) il consiglio viene convocato dal presidente mediante lettera raccomandata spedita almeno otto giorni prima di quello fissato per l'adunanza a ciascun consigliere e, se nominati, a ciascuno dei sindaci effettivi, e in caso di urgenza con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica inviati, almeno tre giorni prima, all'indirizzo postale, al numero di fax o all'indirizzo di posta elettronica notificati alla società. In mancanza di formale convocazione, il consiglio delibera validamente quando sono presenti tutti gli amministratori e, se nominati, tutti i sindaci effettivi;

e) per la validità delle deliberazioni del consiglio, si richiede la presenza effettiva della maggioranza dei suoi componenti in carica e le deliberazioni sono prese a maggioranza assoluta dei presenti;

f) il segretario redige il verbale delle deliberazioni del consiglio e lo sottoscrive insieme al presidente;

g) su iniziativa del presidente, le decisioni del consiglio di amministrazione possono essere adottate anche mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto.

8. All'amministratore unico e ai componenti il consiglio di amministrazione spetta il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio; l'assemblea può inoltre assegnare loro un'indennità annuale e riconoscere una indennità per la cessazione del rapporto di collaborazione, da accantonare in una apposita voce dello stato patrimoniale.

Art. 15. Rappresentanza.

1. La rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio è attribuita all'amministratore unico e, nel caso del consiglio di amministrazione, al presidente e al o ai consiglieri delegati, con firma tra loro disgiunta, salvo che il consiglio non abbia diversamente deliberato.

Art. 16. Collegio sindacale.

1. Quando ai sensi di legge è obbligatoria la nomina del collegio sindacale, lo stesso è composto da tre sindaci effettivi e due supplenti, nominati dall'assemblea e funzionanti a norma di legge.

Art. 17. Bilancio e utili.

1. Gli esercizi sociali chiudono il 30 giugno di ogni anno; alla fine di ogni esercizio l'organo amministrativo provvede alla formazione del bilancio ai sensi di legge.

2. Dopo l'accantonamento di una somma non inferiore al cinque per cento destinata a riserva legale, fino a che la stessa non abbia raggiunto un quinto del capitale sociale, gli utili sono distribuiti ai soci, salvo diversa deliberazione dell'assemblea.

Art. 18. Scioglimento.

1. Addivenendosi in qualunque tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea stabilisce le modalità della liquidazione e nomina uno o più liquidatori anche non soci, determinandone i poteri.

Art. 19. Composition des controverses.

1. Les parties intéressées s'engagent à recourir à la procédure de conciliation de cui al presente comma, prima di iniziare qualsiasi procedimento giudiziale o arbitrale; tutte le controversie aventi ad oggetto rapporti sociali, comprese quelle relative alla validità delle delibere assembleari, promosse da o contro i soci, da o contro la società, ivi comprese quelle relative ai rapporti con gli organi sociali, dovranno essere oggetto di un tentativo preliminare di conciliazione, secondo il regolamento, di tempo in tempo vigente, del servizio di conciliazione della Camera di Commercio di Milano, con gli effetti previsti dagli artt. 38 e seguenti del D.Lgs. n. 5/2003; il procedimento di conciliazione dovrà svolgersi entro sessanta giorni dalla comunicazione della domanda o nel diverso periodo che le parti concordino per iscritto.

2. Tutte le controversie derivanti dal presente statuto, che non abbiano trovato composizione secondo quanto previsto dal precedente comma del presente articolo, comprese quelle in materia di recesso ed esclusione, che dovessero insorgere tra la società e i soci, ovvero tra i soci o tra gli eredi o legatari del socio defunto e gli altri soci e/o la società e che abbiano oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, nonché l'interpretazione e/o l'applicazione delle disposizioni statutarie, regolamentari o delle deliberazioni legalmente prese dagli organi sociali competenti e/o impugnazioni di delibere assembleari, comprese quelle promosse da amministratori, liquidatori e sindaci ovvero nei loro confronti con la sola eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, saranno deferite alla decisione di un collegio arbitrale composto da tre membri nominati dal comitato tecnico della Camera Arbitrale della Camera di Commercio di Milano in conformità del suo regolamento generale.

3. Il procedimento arbitrale si instaurerà e si svolgerà secondo il regolamento di procedura della predetta Camera Arbitrale di tempo in tempo vigente.

4. Il collegio arbitrale deciderà in via rituale secondo diritto, nel rispetto delle norme inderogabili del codice di procedura civile (artt. 816 e ss.) e delle disposizioni degli artt. 34, 35 e 36 del Decreto legislativo 17 gennaio 2003 n. 5; la decisione sarà espressa in un lodo idoneo ad acquistare efficacia esecutiva ai sensi dell'art. 825, commi 2 e 3 c.p.c.

Art. 20. Rinvio.

1. Per quanto non espressamente previsto si rinvia alle norme della legge italiana."

Dixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous pouvoirs à Monsieur Giuseppe PAPPOLA, demeurant à Milan (Italie), Viale Abruzzi 28, pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société en Italie.

Condition suspensive

Toutes les résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société en Italie.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites des présentes sont estimés à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, C. ANGELETTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14842. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010164835/340.

(100190202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Gulf Atlantic France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.187.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.907.

En date du 1^{er} novembre 2010, l'Actionnaire Unique a pris les décisions suivantes:

- Révocation de Peter Panayiotou de sa fonction de liquidateur de la Société.
- Election de FIDES (Luxembourg) S.A. à la fonction de liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GULF ATLANTIC FRANCE S.à r.l. en liquidation volontaire
FIDES (Luxembourg) S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2010167349/16.

(100192441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Cartwright I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.526.

Suite à la conclusion en date du 16 décembre 2010 d'une convention de cession de parts sociales, la société LAUREN BUSINESS LIMITED ayant son siège social à PO BOX 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistré auprès du registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 81429 a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société CARTWRIGHT I S.à r.l. de la manière suivante:

- 500 parts sociales d'une valeur de EUR 25,- chacune, à la société VITARIUM S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 112.041.

Ainsi, les parts de la société à responsabilité limitée CARTWRIGHT I S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- VITARIUM S.A.: 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour CARTWRIGHT I S.à r.l.

Par procuration

Christophe BLONDEAU

Référence de publication: 2010174236/22.

(100199424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Immobilière Lassner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 114.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010171231/10.

(100198293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Lux Ice Emotion Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 66, rue Jean François Boch.

R.C.S. Luxembourg F 7.886.

Ces statuts sous forme de texte coordonné remplacent les anciens statuts enregistrés à Luxembourg le 17 février 2009, réf. LSO-DB05690, approuvé lors de l'Assemblée Générale du 02 décembre 2010.

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. La dénomination de l'association est: LUX ICE EMOTION A.s.b.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. L'adresse est fixée par le conseil d'administration à la majorité simple des voix.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social. L'objectif de l'association est la promotion des sports de glace au Luxembourg selon les règles de l'amateurisme et notamment le patinage sur glace.

L'association pourra récolter des dons et fonds autres que les cotisations afin de pouvoir financer son propre fonctionnement.

L'association veille à l'observation des règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif du Grand-Duché de Luxembourg.

L'association collabore avec tous les clubs membres de la FLSG pour le bien des sports de glace au Luxembourg.

Art. 5. Membres. Toute personne physique peut devenir membre de l'association sous condition d'adhérer aux présents statuts et aux règlements internes de l'association.

Peut être exclu comme membre celui qui n'a pas payé sa cotisation annuelle au plus tard le quatrième mois suivant l'échéance de cette dernière et en cas de violation des statuts ou des règlements internes de l'association dûment constatée par la majorité simple des membres du conseil d'administration.

La qualité de membre se perd aussi par démission du membre en question.

Art. 6. Assemblée générale et Modes de convocations. L'assemblée générale annuelle se tiendra au mois de juin de chaque année. La convocation sera adressée par lettre missive, par email ou par télécopie à chaque membre de l'association 15 jours calendriers avant la date prévue de l'assemblée.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration sur sa propre initiative ou sur une demande de deux cinquièmes des membres. Une convocation avec l'ordre du jour sera adressée à chaque membre de l'association Il n'y a pas de préavis minimum pour cette convocation..

Les résolutions prises lors des assemblées générales seront portées à la connaissance des membres par circulaire et à la connaissance des tiers par la publication au Mémorial.

Art. 7. Les administrateurs et la gestion. Les administrateurs sont au nombre minimum de trois et maximum de onze. Ils sont nommés par l'assemblée générale à la majorité simple des voix pour la durée d'une année. Leurs mandats sont renouvelables. Le suffrage peut être secret ou à main levée. Les administrateurs forment le conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui convoque les réunions du conseil d'administration et qui assure la présidence de ces réunions. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un secrétaire qui est tenu d'établir et de consigner les procès-verbaux de chaque réunion.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un trésorier qui est tenu de tenir la comptabilité de l'association. Toutefois le conseil d'administration peut déléguer la gestion comptable à un tiers non-membre de l'association sous réserve que ce tiers soit un professionnel de la comptabilité.

Le conseil d'administration peut désigner un vice-président et un secrétaire adjoint.

L'association peut être engagée dans tous les actes tant judiciairement qu'extrajudiciairement sous la signature conjointe du Président du conseil d'administration et le secrétaire ou le trésorier.

Toutes les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix sauf si la loi en dispose autrement.

Art. 8. Cotisations. Le montant annuel des cotisations est fixé par l'assemblée générale annuelle et ne peut pas être supérieur à 3.000€ (trois mille euros).

Toute personne qui souhaite marquer sa sympathie avec la présente association peut devenir membre honoraire moyennant versement d'un don.

Art. 9. Exercice social, Comptes sociaux, Recettes, Emploi du patrimoine du patrimoine en cas de dissolution. L'exercice social commence le 1^{er} juin et prend fin le 31 mai de l'année suivante.

Le conseil d'administration présentera à l'assemblée générale ordinaire annuelle les comptes de l'exercice écoulé.

La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par un ou plusieurs commissaires aux comptes, membre ou non, élus à cet effet par l'assemblée générale pour une durée d'une année sociale, le mandat étant renouvelable.

Les comptes annuels seront soumis à l'approbation des membres effectifs ayant réglé leur cotisation au vu du rapport du ou des commissaires aux comptes.

En cas de dissolution de l'association l'assemblée générale décidera de la destination des biens et des modalités de liquidation sans que l'excédant puisse être employé autrement que dans un cadre similaire de l'objet social de l'association.

Art. 10. Modification des statuts. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 11. Divers. L'association s'engage à respecter les règles anti-dopage en vigueur et se soumet à la Commission luxembourgeoise d'arbitrage pour le sport, créée par le C.O.S.L.

Tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts est réglé par les dispositions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Phonda WILKINSON / Leon NI.

Référence de publication: 2010167196/71.

(100192117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Levens Administration Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 57.118.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the ninth day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Richardus H. M. LEVENS, born on April 11, 1962 in Tilburg (The Netherlands), residing in B-2387 Baarle-Hertog, Herenstraat 2 (Belgium),

represented by Mr. Jan SWINKELS, residing professionally in 5692 DB Son, Ekkersrijt 4095, (The Netherlands), by virtue of a proxy given under private seal,

here represented by Mr. Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies after having been initialed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing person, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I.- The appearing party is the owner of all 49.053 shares and all 985 certificates and sole shareholder of LEVENS ADMINISTRATION OFFICE S.A., a “société anonyme” governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 57118 (the “Company”), incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, then notary residing in Hesperange, on 20 November 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 85 on 22 February 1997.

The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of M^e Gérard LECUIT, prenamed, on 5 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 218 on 7 April 1998, pursuant to a deed of Me Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg, on 14 April 2000, by resolutions of the extraordinary general meeting of shareholders held on 29 October 2001, published by excerpt in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 375 on 7 March 2002, pursuant to deeds of Maître Paul FRIEDERS, notary then residing in Luxembourg, on 14 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 755 on 2 May 1997 and on 24 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 814 on 3 April 1998

II.- The Company has a share capital of two million two hundred and twenty-five thousand five hundred and thirty-four Euro sixty-one cent (EUR 2,225,534.61), divided into forty-nine thousand fifty-three (49,053) shares with a nominal value of forty-five Euro thirty-seven cent (EUR 45.37) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting in its capacity of liquidator, declares to take over all assets including 1.026 shares, numbered 1 to 1.026, of the Dutch company Jac. Levens Beheer B.V. with registered office in Broekakkerweg 27, 5126BD Gilze and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the dissolved company at L-2120 Luxembourg ,16, Allée Marconi.

VIII.- The proxyholder of the sole shareholder can proceed with the cancellation of all bearer share certificates, in case of, with the cancellation of the shareholders register of the Company before the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuvième jour de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Richardus H. M. LEVENS, né le 11 avril 1962 à Tilburg (Pays-Bas), demeurant B-2387 Baarle-Hertog, Herenstraat 2 (Belgique),

représenté par Monsieur Jan SWINKELS, demeurant professionnellement à 5692 DB Son, Ekkersrijt 4095, (Pays-Bas), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ici représenté par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- Le comparant, détenant 49.053 actions and 985 titres bénéficiaires, est l'actionnaire unique de LEVENS ADMINISTRATION OFFICE S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57118 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, le 20 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 22 février 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, prénommé, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 7 avril 1998, suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2000, suivant résolution de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 octobre 2001, publiées par extraits au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 375 du 7 mars 2002, et suivant actes reçus par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 755 du 2 mai 2007 et en date du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 814 du 3 avril 2008.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à deux millions deux cent vingt-cinq mille cinq cent trente-quatre euros soixante et un cent (EUR 2.225.534,61), représenté par quarante-neuf mille cinquante-trois (49.053) actions d'une valeur nominale de quarante-cinq euros trente-sept cent (EUR 45,37,-) chacune.

III.- Le comparant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Le comparant en tant qu'actionnaire unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- Le comparant, agissant en sa qualité de liquidateur, déclare reprendre à sa charge tous les actifs en ce compris 1.026 parts sociales, numérotées de 1 à 1.026, de la société de droit néerlandais Jac. Levens Beheer B.V., ayant son siège à Broekakkerweg 27, 5126BD Gilze et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes actuels de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au moins à l'ancien siège social de la Société dissoute à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.

VIII.- Que le mandataire de l'actionnaire unique pourra procéder à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur, le cas échéant à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société et ceci en présence du notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2010. LAC/2010/56002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166398/118.

(100191881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

J.C. Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.183.

Extrait rectificatif de l'extrait déposé sous la référence L100140930 05 en date du 16.09.2010

Le code postal de l'adresse des Administrateurs étant erroné, il convient de le corriger pour lui donner la teneur suivante:

- Monsieur François WINANDY, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg
- Madame Mireille GEHLEN, est domiciliée professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, est domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010167365/16.

(100192430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Habacker LogPark Site Seven S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.011.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171203/11.

(100197617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Moltech Invent S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 29.008.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the seventh day of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Moltech Systems Limited, a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermuda, and registered under number 11542 (the "Principal"),

here represented by Mr. Abdelrahime BENMOUSSA, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy under private seal given in Leiden (The Netherlands), on November 29, 2010, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "MOLTECH INVENT S.A." (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under section B, number 29008, has been incorporated by deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary then residing in Luxembourg, on September 23rd, 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 339 of December 24th, 1988,

and the articles of association have been amended pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on October 20th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 271 of February 28th, 2007;

II. The issued share capital of the Company is presently thirty five thousand US dollar (USD 35,000.-) divided into three hundred and fifty (350) shares with a nominal value of one hundred US dollar (USD 100.-) each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of the execution of their mandate up to date;

VII The Principal gives discharge to the Commissaires aux Comptes of the Company in respect of the execution of its mandate up to date;

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the Principal, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le septième jour de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Moltech Systems Limited, une société constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, Bermudes, et enregistré sous le numéro 11542 (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Abdelrahime Benmoussa, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée à Leiden (Pays-Bas), le 29 novembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. "MOLTECH INVENT S.A." (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29 008 a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 339 du 24 décembre 1988,

et les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 28 février 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente cinq mille dollar US (35.000,- USD), représenté par trois cent cinquante (350) actions avec une valeur nominale de cent dollar US (100,- USD) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour

VIII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du Mandant, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BENMOUSSA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166440/96.

(100191867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Burgan International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.806.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 24 décembre 2010 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2010172056/20.

(100199344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Jakel Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.561.

EXTRAIT

Extrait de la résolution du 26 novembre 2010 de l'associé unique de la société Jakel Enterprises Sàrl

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société Jakel Entreprises Sàrl qui s'est tenu en date du 26 Novembre 2010 que:

- L'associé unique décide d'accepter la démission de Royal Bank of Canada Financial Corporation en tant que Gérant de la société avec effet au 29 décembre 2008.

- L'associé unique décide de nommer Monsieur Graham J. WILSON avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant que Gérant de la société avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de fixer le siège social de la société au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

- L'associé unique constate qu'un transfert de parts à été effectué en date du 23 décembre 2008.

Les 10 parts sociales détenues par Royal Bank of Canada Financial Corporation, matricule 737, établie et ayant son siège social au 2nd Floor, Building #2, Chelston park, Collymore Rock, St Michael, Barbados, ont été transférées à Monsieur Graham J. Wilson, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jakel Entreprises Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010167366/25.

(100192442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Prickley Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 76.023.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le huit décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Mademoiselle Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, Boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques dont le siège social est établi à 3rd Floor, Geneva Place Waterfront Drive, PO, Box 3186, Road Town, Tortola, (Iles Vierges Britanniques), immatriculée au Registre des Sociétés de Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 258361,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 octobre 2010.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société anonyme PRICKLEY INVESTMENTS SA, établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 76023, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000;

b) que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cents euros (100,- EUR) entièrement libérées;

c) que CARLEETA INVESTMENTS LIMITED est seul propriétaire des actions (l' "Actionnaire Unique");

d) que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

e) que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 septembre 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

L'Actionnaire Unique déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 septembre 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;

f) que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;

g) que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. MEKHANE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2010. LAC/2010/55367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166494/55.

(100191876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Via Appia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 139, route de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 89.326.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Giovanni LOCOROTONDO, gérant de sociétés, demeurant à L-6250 Scheidgen, 60, route d'Echternach,
- 2.- Monsieur David LOCOROTONDO, commerçant, demeurant à L2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg. Lesquels comparants ont exposé au notaire et l'ont prié d'acter ce qui suit:

I.- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée VIA APPIA S.à r.l., avec siège social à L-8081 Bertrange, 139, rue de Mamer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 89.326 (NIN 2002 2414 748),

constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1640 du 15 novembre 2002.

II.- Que la société a un capital social de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125,-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Giovanni LOCOROTONDO, prénommé, cinquante-etune parts sociales	51
2.- Monsieur David LOCOROTONDO, prénommé, quarante-neuf parts sociales	49
Total: cent parts sociales	100

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la société n'est pas impliquée dans aucun litige de quelque nature qu'il soit.

V.- Ensuite les comparants, en leur qualité de seuls associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société à partir de ce jour. Ils déclarent que des provisions ont été faites pour couvrir les dettes de la société et les frais de dissolution.

Deuxième résolution

Les associés s'engagent à reprendre personnellement et solidairement l'actif et le passif de la société.

Troisième résolution

Les livres et documents comptables de la société seront conservés pendant cinq ans à L-6250 Scheidgen, 60, rte d'Echternach.

Quatrième résolution

Les associés donnent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

Constatation

Suite aux résolutions qui précèdent les associés constatent que la société a cessé d'exister et qu'elle est dissoute et requièrent la radiation de la société auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. LOCOROTONDO, D. LOCOROTONDO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172425/48.

(100199418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Marwil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 895.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 60.590.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la société Marwil (Luxembourg) S.à r.l. en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 30 novembre 2010 que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41.469 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124.782 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2010167507/24.

(100192432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Habacker LogPark Site Six S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 135.012.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/12/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010171204/11.

(100197616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.
